

Préfecture de l'Indre

Code postal : 36 400	Commune : LA CHATRE	Code INSEE : 36 046
-----------------------------	----------------------------	----------------------------

Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral

n° **2005-12-0131**du **12 janvier 2006**mis à jour le **28 avril 2011**

servitudes

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [PPR]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

naturels miniers technologiques non Prescrit date **18 juin 2001**aléa **Retrait gonflement des argiles**

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Projet de PPRS (retrait-gonflement des argiles) - Pays de La Châtre en Berryconsultable sur Internet * consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non

2.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

naturels miniers technologiques non Approuvé date **14 janvier 2008**aléa **Inondation**

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

PPR Inondation - Indre hors Communauté d'Agglomération Castelroussineconsultable sur Internet * consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non

2.3 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

naturels miniers technologiques non

date

aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet * consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non

3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone-5 Moyenne zone-4 Modérée zone-3 **Faible zone-2** Très-faible Zone-1 *

* Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicitéconsultable sur Internet *

pièces jointes

4. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement

PPRS (retrait-gonflement des argiles) prescrit = extrait carte départementale des aléas**PPR Inondation approuvé = notice de présentation, zonage réglementaire, règlement**

5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique : « **Ma commune face aux risques** »Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles sur « www.prim.net » au 13 décembre 2013 **9**Nombre d'arrêtés de catastrophes technologiques sur « www.prim.net » au 13 décembre 2013 **Néant**Date **27 janvier 2014**

Le préfet de l'Indre

* Site Internet des services de l'Etat dans l'Indre www.indre.pref.gouv.fr

Rubrique : « Politiques publiques > Sécurité et protection de la population > Protection civile et prévention des risques > Information Acquéreurs Locataires »